

SOMMAIRE :

Assesseurs Tribunaux  
du Travail.

N° 57 /PR-MFTP

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n° 52-1322 du 15 Décembre 1952 instituant un Code du Travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer ;

VU l'arrêté local n°2600 ITLS/D du 26 Octobre 1953 portant création de Tribunaux du Travail pour le Territoire du Dahomey et notamment son article 7 ;

VU le Décret n°10/PCM-MTSL du 23 Janvier 1960 nommant les assesseurs des Tribunaux du Travail de Cotonou et de Parakou pour l'année 1960, modifié par le Décret 269 du 10.10.1960. ;

VU les propositions des organisations professionnelles locales les plus représentatives ;

SUR proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont nommés assesseurs employeurs au Tribunal du Travail de Cotonou pour l'année civile 1961, les personnes désignées ci-après :

1ère Section : Services Publics

TITULAIRES : M. AMAH Emmanuel - Directeur de la Fonction Publique Porto-Novo.

M. BOVIS Lucien - Ingénieur des T.P. Subdivision Basse Côte à Cotonou.

SUPPLEANTS : M. AHOUANOGBO Salomon - Ingénieur Chef de la Subdivision des Etudes techniques et routières - Direction des T.P. Cotonou.

M. da SILVA Christophe - Ingénieur des Travaux Publics - Chef arrondissement Sud des T.P. Cotonou.

2° SECTION : AGRICULTURE

TITULAIRES : M. FOURN Pierre - Planteur à Cotonou  
M. PECH Directeur de la Station d'essai de l'IRHO à Pobè.

SUPPLEANTS : M. de SOUZA Jérôme - Exploitant Agricole à Allada.  
M. CAMPOS Joseph - Planteur à Porto-Novo.

3° SECTION : INDUSTRIE ET TRAVAUX PUBLICS

TITULAIRES : M. MORELLINI Eugène - Secrétaire Général du SYNDATRABA à Cotonou.

M. LENOAC - Directeur des Ets NEGRE à Cotonou.-

SUPPLEANTS : M. COUSANCA - Directeur de la C.C.D.E.E. à Cotonou.  
M. TREVIS - Directeur de la Société HERSENT - Cotonou.

...../...

TITULAIRES : M. MURAD - Directeur des Ets FABRE & Cie Cotonou.  
M. MORELLINI Eugène - Secrétaire Général du SCIMPEX à Cotonou.  
SUPPLEANTS : M. HAVES - Directeur de la C.F.A.O. à Cotonou.  
M. BOURJAILLAT Francis - Directeur de la SCOA Cotonou.

5° SECTION : TRANSPORTS

TITULAIRES : M. BARTHELEMY - Directeur de la Sté DELMAS-VIELJEUX Cotonou  
M. COMLAVI - Chef de Division Administrative de l'OCDN Cotonou.  
SUPPLEANTS : M. MEVANT Robert - Directeur de la S.O.A.E.M. à Cotonou.  
M. PARENTEAU Christian - Secrétaire général de l'OCDN Cotonou.

6° SECTION : SERVICES DOMESTIQUES

TITULAIRES : M. LE STRAT Joseph - Pharmacien à Cotonou  
M. GAGNAIRE Raymond - Assurances Générales Cotonou.-  
SUPPLEANTS : M. BIGOURT - OCDN Cotonou.-  
M. DOFFONOU - Restaurateur à Cotonou.

ARTICLE 2.- Sont nommés assesseurs travailleurs au Tribunal du Travail de Cotonou pour l'année civile 1961. les personnes désignées ci-après ;

1° SECTION - SERVICES PUBLICS

TITULAIRES : M. ADOTEVI Théophile - Direction des T.P. Cotonou  
M. ALECHOU - Service Topographique Cotonou  
SUPPLEANTS : M. HOUNNOU Amédée - TP Hydraulique Cotonou  
M. SAGBOHAN Valentin - Mécanicien TP Cotonou

2° SECTION - AGRICULTURE

TITULAIRES : M. ALIKP.NOOU Faustin - Service Agriculture Porto-Novo.  
M. GOMEZ Pierre - Service Eaux et Forêts Cotonou  
SUPPLEANTS : M. HOUETO - Service Agriculture Porto-Novo.  
M. COFFI Théophile - Secteur Rénovation Palmeraie Porto-Novo.

3° SECTION - INDUSTRIE ET TRAVAUX PUBLICS

TITULAIRES : M. AGUEMON Ibrahim - OCDN Cotonou.-  
M. JAFFUS Georges - C.C.D.E.E. Cotonou  
SUPPLEANTS : M. FOLY Louis - Entreprise du Bénin Cotonou  
M. PICHAUD Jean - Société HERSENT Cotonou.

4° SECTION - COMMERCE-PROFESSIONS LIBERALES-BANQUES

TITULAIRES : M. DJETON Firmin - John Holt Cotonou.  
M. JOHNSON Emmanuel - SCOA Cotonou.  
SUPPLEANTS : M. DOSSOU-YOVO Dominique - J.WALKDEN Cotonou  
M. DEKPEMAYO Alphonse - CFAO Cotonou

5° SECTION - TRANSPORTS

TITULAIRES : M. D'ALMEIDA Benjamin -OCDN Cotonou  
M. LHO Gaston - Tribunal - Cotonou  
SUPPLEANTS : M. MONTEIRO Tiamiou - OCDN Cotonou.  
M. KUSSSI Blaise Honoré - Chargeurs Réunis -Cotonou

...../.....

TITULAIRES : M. AGBO Pierre - Cuisinier - Carré 399 Cotonou  
M. WILSON Mathieu - Cuisinier - Carré 670 Cotonou

SUPPLEMENTS : M. AGBOLA Amoussa - Cuisinier - Carré 399 Cotonou  
M. SOSSOUNGBO Célestin - CSPD - B.P. 91 Cotonou

ARTICLE 3.- Sont nommés assesseurs employeurs au Tribunal du Travail de Parakou pour l'année civile 1961 les personnes désignées ci-après :

- SECTION SERVICES PUBLICS & SERVICES DOMESTIQUES -

TITULAIRES : MM. NOBRE Ferdinand, Conducteur des Travaux Agricoles Parakou  
VINCIS Senouvo - Géomètre - Parakou

SUPPLEMENTS : MM. DEROUET René, Chef des Régions Agricoles Nord et Nord-Est Parakou  
TRAORE Moumouni Commis Auxiliaire au S/Ordonnancement Parakou

- SECTION AGRICULTURE, MINES, COMMERCE, INDUSTRIE & TRANSPORTS -

TITULAIRES : MM. COOZ, Transporteur Parakou  
AGOSSA Christophe - Chef de dépôt A.P.T. Parakou

SUPPLEMENTS : MM. GUIBERT, Transporteur Parakou  
ROUSSAT - Transporteur Parakou

ARTICLE 4.- Sont nommés assesseurs travailleurs au Tribunal du Travail de Parakou pour l'année civile 1961 les personnes désignées ci-après :

- SECTION SERVICES PUBLICS & SERVICES DOMESTIQUES -

TITULAIRES : MM. MONTCHO Pierre, Menuisier Parakou  
AGBO Pierre - Commis Expéditionnaire au S/Ordonnancement Parakou

SUPPLEMENTS : MM. BATOKO Boubakar, Secrétaire du Chef de Canton de Parakou  
ADEHOTI, Auxiliaire à la Mairie de Parakou.

- SECTION AGRICULTURE, MINES, COMMERCE, INDUSTRIE & TRANSPORTS -

TITULAIRES : MM. OLUBI Paul, Employé aux Etablissements TOUBON Parakou  
d'ALMEIDA Ignace, Gérant de la WALKDEN Parakou

SUPPLEMENTS : MM. KONIKO Pierre, Employé à la S.C.O.A. Parakou  
MIGAN Pierre, Employé au Garage BODIGUEL Parakou

- INDUSTRIE ET MINES -

TITULAIRES : MM. CODJO Séraphin - Employé à la Pharmacie du Benin Labrousse Parakou.

GODONOU Gabriel - Mécanicien S.T.I. Parakou

SUPPLEMENTS : MM. SAKATAMOU Employé à la Centrale Electrique de Parakou  
APOVO Edmond, Electricien S.T.I. Parakou

- TRANSPORTS -

TITULAIRES : MM. BAOROU Assouma - CFAO Parakou  
SOGLO Antoine Chauffeur Parakou

SUPPLEMENTS : MM. CODJOVI Michel - Transafricaine Parakou  
ASSIONGBON Joseph - Mécanicien Transafricaine Parakou

ARTICLE 5.- Le Chef du Service Judiciaire et les Présidents des Tribunaux du Travail de Cotonou et Parakou, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent Décret, qui sera enregistré, publié au JORD et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

Original 1  
JORD 1  
Cab. P. Rép. 15  
MFPT 3  
Procureur Cot 1  
Tribunaux Tr. 4  
Intéressés 50  
SGEM 3

Porto-Novo, le 28 FEV 1961  
P. le Président de la République  
absent :  
le Vice-Président de la République p. i.